Pays de Saint Gilles Vendée Athlétisme
BP 82
85270 St Hilaire de Riez
psgva85@gmail.com

RÈGLEMENT | SEMI-MARATHON DU PAYS DE SAINT GILLES

PAYS DE SAINT GILLES VENDÉE ATHLÉTISME

Règlement de l'édition du 4 août 2024

1. Présentation de l'épreuve

Le Semi-Marathon du Pays de Saint Gilles, qui se déroulera le dimanche 4 août 2024, est un événement participatif de course à pied.

Le parcours :

Départ : Avenue de la Forêt, 85270 Saint Hilaire de Riez

Arrivée : Stade de la forêt, 85270 Saint Hilaire de Riez

Type de course : course pédestre sur route

5 km, 10 km ou 21,1km Semi-Marathon

Courses enfants gratuites

Le Semi-Marathon du Pays de Saint Gilles est certifié FFA, labellisé et qualificatif pour les Championnats de France

Heures des départs : Dimanche 4 août 2024

- 9h00 10 km
- 9h20 Semi-Marathon
- 10h20 5 km
- 11h30 700 m Eveils
- 11h40 1500 m Poussins et 3000m Benjamins

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et qui se déroule en conformité avec la réglementation 2024 des courses hors stade.

La course est organisée par l'association Pays de Saint Gilles Vendée Athlétisme, régie par la loi 1901, et avec le soutien des communes traversées.

2. Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

Courses enfants : 700 m pour les enfants nés entre 2015 et 2017

1500 m pour les enfants nés en 2013 et 2014

3000 m pour les enfants nés en 2011 et 2012

Pour le parcours de 5 km, inscriptions ouvertes aux personnes nées avant le 31/12/2010.

Pour le parcours de 10 km, inscriptions ouvertes aux personnes nées avant le 31/12/2008.

Pour le parcours de 21km, inscriptions ouvertes aux personnes nées avant le 31/12/2006.

3. Pièces justificatives

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves devront présenter :

Soit leur licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit un certificat médical nominatif de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits pour les épreuves lors du retrait des dossards.

4. Inscriptions et tarifs

Inscriptions :

- Internet : https://psgva.fr/semi-marathon-du-pays-de-saint-gilles/ ou directement sur le site de notre partenaire https://www.finishers.com/course/semi-du-pays-de-saint-gilles

- Courrier : bulletin d'inscription et règlement à renvoyer à :

PSGVA BP 82 85270 ST HILAIRE DE RIEZ

- Sur place :

Samedi 3 août à partir de 15h HYPER U ST HILAIRE DE RIEZ
Dimanche 4 août à partir de 7h30 STADE DE LA FORÊT à ST HILAIRE DE RIEZ

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS MARS 2024

Tarifs des courses : (hors frais bancaires de la plateforme d'inscription)

	Licenciés	Non Licenciés
5 km	7€	9€
10 km	12€	15€
Semi 21,1 km	18€	22€

Courses enfants gratuites

L'inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Le ravitaillement d'arrivée
- La sécurité et les secours
- Un cadeau à l'arrivée

Inscriptions sur place + 3€

La clôture des inscriptions en ligne se fera le Jeudi 1er août 2024 à 23h59.

5. Repas sur réservation

Deux food-trucks seront présents sur le stade pour vous restaurer après les épreuves

- Crêpes à la Plage https://m.facebook.com/profile.php/?id=100083031715332
- Chicken Coco https://www.chickencoco.fr/

La réservation du repas est obligatoire et se fait en même temps que l'inscription.

Menu à 10€ (au choix)

- Galette Poulet Emmental Avocat Parmesan + Crêpe au choix (caramel, chocolat ou beurre sucre au choix)
- Galette Jambon Mozzarella Crudités + Crêpe au choix (caramel, chocolat ou beurre sucre au choix)
- Poulet Coco Riz Banane Plantain Achards de légumes + dessert (gâteau coco, tiramisu coco ou salade de fruits)
- Crevettes Coco Riz Banane Plantain Achards de légumes + dessert (gâteau coco, tiramisu coco ou salade de fruits)
- Rougail saucisse Riz Banane Plantain Achards de légumes + dessert (gâteau coco, tiramisu coco ou salade de fruits)

Limite de quantité pour les repas
150 pour Crêpes à la Plage
500 pour Chicken Coco

6. Remboursement, désistement, annulation

L'organisation rembourserait l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage…).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre…).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant, quelle que soit la raison.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, nous rembourserons à 100% du prix de l'inscription (hors frais bancaires via la plate-forme d'inscription) ou reporterons l'inscription à l'année suivante en fonction du choix du participant.

7. Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer aux horaires et lieu suivants :

Samedi 3 août à partir de 15h à Hyper U, 140 avenue de l'Isle de Riez, 85270 Saint Hilaire de Riez

Dimanche 4 août à partir de 7h30 au stade de la Forêt, chemin du stade de la Forêt, 85270 Saint Hilaire de Riez

La présentation d'un justificatif d'identité accompagné de la licence ou du certificat médical valable si non fourni durant l'inscription internet sera obligatoire pour obtenir son dossard.

8. Dossard et numéro de dossard

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant, et correctement attaché par des épingles. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.

Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

9. Ravitaillements

Ravitaillements sur toutes les courses.

Ravitaillement à l'arrivée.

10. Équipements

Douches et vestiaires sur place.

Consigne au bar.

11. Chronométrage

Les parcours sont chronométrés par une puce électronique intégrée au dossard qui s'initialisera automatiquement au passage sur la ligne de départ.

12. Barrières horaires

Une barrière horaire est instaurée sur le parcours Semi 21,1 km : franchissement de la ligne de départ au 2e passage avant 11h, franchissement de la ligne d'arrivée avant 12h20.

Les coureurs arrivant après cette barrière horaire seront arrêtés et les dossards seront retirés.

Les coureurs qui prendront l'initiative de terminer le parcours le feront sous leur propre responsabilité, l'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de problème.

13. Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard.

14. Classement et récompenses

Un classement sera établi à l'issue des épreuves

Trois premiers au scratch féminin et masculin

La remise des récompenses aura lieu après la course.

Aucun lot ne pourra être retiré avant cet horaire, ni les jours suivants.

Il n'y aura pas d'affichage des résultats, ils seront consultables sur le site www.ipitos.com .

Les récompenses non attribuées du fait d'une absence seront distribuées sur tirage au sort.

15. Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

16. Modifications, neutralisations, annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

17. Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, les coureurs ne respectant pas ces consignes se verront exclus de la course.

18. Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

19. Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

20. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Semi du Pays de Saint Gilles, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel psgva85@gmail.com

21. Acceptation du règlement

La participation au Semi du Pays de Saint Gilles implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.